de faire tous leurs efforts pour lui donner pour le 25 juin le nombre aussi rapproché que possible de leurs paroissiens, enfants ou adultes, qui désirent communier le jeudi ou le dimanché.

On appréciera aisément l'importance du service demandé et on se

fera certainement un plaisir autant qu'un devoir de le rendre.

Il va de soi cependant que les personnes qui n'auront pu se faire compter seront admises à la communion.

En ce qui concerne les enfants, leur nombre pourra être donné à l'occasion de la commande des insignes.

2. Insignes.

Le Comité demande que tous les enfants portent l'insigne du Congrès et que cet insigne leur soit remis dans leur paroisse ou pensionnat respectif. Il est donc convenable que les commandes d'insignes soient terminées pour le 20 juin. Les insignes sont de deux sortes, bien qu'exactement de même forme. L'un est de teinte vieil-argent et sera livré au prix de 30 francs. L'autre est émaillé en deux couleurs et constitue un délicat objet d'art monté en broche. Il coûte 150 francs. Avec l'insigne sera donnée l'image du Congrès.

3. Journée des enfants.

Chaque enfant sera porteur d'un repas froid pour le déjeuner de midi, et s'il le désire, d'un goûter qu'il pourra prendre avant le départ du terrain.

Le repas de midi sera pris sur le terrain, à l'ombre.

Chacun fera bien de se munir de sa boisson. Cependant on trouvera sur le terrain de l'eau potable, de la bière, et quelque autre alimenta-

tion de complément.

Il importe que chaque groupe se munisse d'un ou plusieurs grands paniers dans lesquels les petites valises ou paquets des enfants seront rassemblés pour être mis en sécurité sous des éventaires. Que chaque panier soit largement étiqueté, au nom du groupe.

4. Transports.

La S. N. C. F. a précisé qu'elle accorde les réductions suivantes : 75 % pour les enfants de 10 à 14 ans inclus, 87 % pour les enfants de 8 à 9 ans si ces enfants voyagent en groupe, 30 % pour les autres voyageurs en groupe de 10 à 30, 40 % en groupe supérieur à 30.

Vignettes.

Les cars et voitures particulières se rendant au Congrès devront porter sur leur pare-brise une vignette fournie par le Secrétariat du Comité (3, contour de la Motte), à Rennes. Cette vignette est particulièrement indispensable pour assurer l'ordre de la circulation et du parcage de toutes les voitures. On peut la demander dès maintenant au Secrétariat.

6. Carte de congressiste.

Les personnes qui désirent assister en totalité ou en partie aux séances d'études et aux conférences du Congrès doivent être munies de la carte de congressiste. Cette carte donne droit an outre à l'insigne et au programme. On peut la demander maintenant au Secrétariat, 3, contour de la Motte.